

**Cent soixante-quinzième session**

175 EX/37 Add.  
PARIS, le 20 septembre 2006  
Original français

Point 38 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
EN COOPÉRATION AVEC LE COMITÉ DU SIÈGE, SUR LA GESTION  
DE L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS DE L'UNESCO**

**ADDENDUM**

**RÉSUMÉ**

Conformément au point 2805.7 du Manuel administratif de l'UNESCO le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur le rapport du Directeur général.

## **Introduction**

1. Les membres du personnel, avec les membres des délégations permanentes sont les utilisateurs principaux des bâtiments de l'UNESCO et il est anormal qu'ils ne soient jamais consultés et informés des projets de leur rénovation, transformation ou modernisation. Ce culte du secret et le dédain envers le personnel sont à l'origine d'une multitude de bruits de couloir qui aggrave la mauvaise ambiance qui règne dans le Secrétariat.

2. Le sentiment général est que les entreprises extérieures, mal choisies ou mal encadrées, effectuent un travail de mauvaise qualité pour un coût 3 à 4 fois plus élevé. Il n'est pas rare que les techniciens membres du personnel de l'UNESCO soient obligés de « réparer » un travail exécuté depuis peu et réceptionné en l'état. Concernant la salle XI, les choix des finitions ne semblent pas avoir été des plus heureux.

3. Des gaspillages semblent avoir été faits de manière systématique. Ainsi, par exemple, du matériel de détection incendie acheté durant la phase transitoire de mise aux normes des bureaux de Fontenoy s'est avéré en non-conformité avec les nouvelles exigences à la fin de la période et a dû être jeté.

## **Maintenance**

4. Le Comité du Siègre avait décidé que 10 % du budget imparti aux travaux soient réservés pour les futurs travaux de maintenance. Il est impossible au personnel de savoir si cette décision est mise en pratique. La maintenance des bâtiments ne peut se faire sans les équipes permanentes qui existent encore (même si elles sont trop amoindries pour qu'elles puissent faire face aux demandes). Une attitude hostile vis-à-vis des « ateliers » et la totale opacité de la politique de gestion des bâtiments créent un climat de mécontentement et d'insécurité parmi les membres du personnel concerné. Le dernier audit (fin 2005), ainsi que toutes les évaluations du passé prouvent que, en matière de maintenance, aucune solution n'est moins efficace et moins coûteuse que les équipes permanentes (formées de membres du personnel).

## **Utilisation des locaux**

5. Les bâtiments de l'UNESCO, lieu de notre travail quotidien, étaient aussi, depuis toujours, l'endroit où le personnel pouvait organiser des fêtes et des activités culturelles. Le personnel pouvait aussi, à travers les deux associations, organiser des activités sportives dans la salle de sport. Actuellement, les salles de spectacle et d'exposition sont vendues tant aux « clients » extérieurs qu'aux délégations permanentes et au personnel. Plus d'une fois, nous avons été obligés d'annuler des activités culturelles prévues à cause du fait que les « clients » extérieurs ont la priorité ou que les sommes exigées sont démesurées. Quant à la salle des sports, elle est inaccessible au STU, malgré le fait que l'organisation d'activités sportives figure dans nos statuts. Un changement du point du Manuel administratif a été fait sans concertation avec le STU et malgré nos protestations depuis plusieurs années aucune mesure corrective n'a pu être obtenue.

6. Par ailleurs, l'équipement technique dont bénéficient les salles de l'UNESCO n'est pas toujours de qualité et malgré le travail irréprochable de nos collègues techniciens, la qualité du service n'est pas à la hauteur des prix pratiqués. Un abus grossier est fait en matière de facturation des heures de travail des agents de sécurité qui seraient de toute façon payés même sans que l'événement ait lieu, que ce soit durant les heures normales de travail ou après. Ainsi, les utilisateurs extérieurs ou les délégations paient d'une façon détournée une partie du salaire des agents de sécurité.

7. Les barèmes locatifs pratiqués à l'UNESCO tiennent compte de ceux pratiqués dans le 15<sup>e</sup> arrondissement parisien, mais les délégations permanentes devraient vérifier si les critères en matière de sécurité, propreté ou respect des normes techniques sont les mêmes dans les locaux de l'UNESCO et dans Paris. L'hygiène des locaux dans lesquels nous travaillons tous, membres du personnel et membres des délégations permanentes est inadmissible. Le STU a demandé plus d'une fois que soit assuré un minimum de propreté, mais seuls les représentants des États membres pourraient obtenir une amélioration dans ce domaine. Il faut savoir aussi que le personnel travaillant pour les compagnies de nettoyage œuvre dans des conditions qui ne leur permettent pas de nettoyer véritablement les locaux, par manque de temps et manque d'équipement. S'il est de notoriété publique que les toilettes de l'UNESCO battent un record de saleté, il faut savoir que les bureaux sont aussi très sales et mal entretenus.

### **Sécurité des bâtiments**

8. Les sommes dépensées pour la sécurité des bâtiments sont énormes, mais un audit risquerait de montrer que leur utilisation n'est pas toujours judicieuse. Le sentiment du personnel est que le système actuel de surveillance des entrées du bâtiment est efficace uniquement pour agacer les personnes travaillant dans ces bâtiments. Du moment où tout faux document d'identité permet l'obtention d'un badge visiteur et où n'importe qui peut pénétrer dans les locaux en montant dans une voiture dont le propriétaire possède une place de stationnement, il est difficile d'être rassuré par les mesures qui auraient été prises.